



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 11531

Texte de la question

Le problème posé par les conséquences liées à la démographie des médecins et des professionnels de santé est une priorité du Gouvernement. C'est pourquoi, afin de garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels qui exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein d'établissements de santé publics ou privés, il a été décidé d'élaborer et de développer une véritable politique de démographie médicale. Le 10 juillet dernier, a été installée la « mission de démographie médicale ». Présidée par le professeur Berland et constituée de cinq membres représentant les professionnels de santé, cette mission a rendu ses conclusions pour le 15 novembre 2002 et a formulé des propositions pour une nouvelle organisation de l'exercice des médecins et des différentes professions de santé. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entend réserver à ces propositions à l'issue de la concertation en cours.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Le rapport qui en est issu, consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr, comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au plus vite (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé, comportant des antennes régionales, et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11531

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 2003, page 969

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3042